

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

SÉANCE ORDINAIRE

DATE : Mardi 20 décembre 2022
HEURE: 19 h 30
LIEU : Centre administratif de la MRC

Sont présents : BEAUREGARD Sylvie, mairesse de Cowansville
BELLEFROID Martin, maire de Pike River
BENOÎT Robert, maire de Sutton
BOULIANNE Jean-Yves, représentant de Farnham
BURCOMBE Richard, maire de Lac-Brome
DAGENAIS Lucie, mairesse de Frelighsburg
DIONNE-RAYMOND Sylvie, mairesse d'East Farnham
DUBOIS Claude, maire de la Ville de Bedford
FAVREAU Guy, maire d'Abercorn
JANECEK Pierre, maire de Dunham
MARTEL Dominique, mairesse de Saint-Ignace-de-Stanbridge
MILLER William, maire de Brome
NEIL Steven, maire de Brigham
PHOENIX Laurent, maire de Sainte-Sabine
RIOUX Gilles, maire de Stanbridge Station
ST-JEAN Gilles, maire du Canton de Bedford
TÉTREAUULT Daniel, maire de Notre-Dame-de-Stanbridge et préfet suppléant
VAILLANCOURT Denis, maire de Bolton-Ouest
VAUGHAN Greg, maire de Stanbridge East

Sont absents : VILLENEUVE Louis, maire de Bromont
ROSETTI Caroline, mairesse de Saint-Armand

Formant quorum sous la présidence de monsieur Patrick Melchior, préfet et maire de Farnham.

Sont également présents : messieurs Robert Desmarais, directeur général et greffier-trésorier, Denis Beauchamp, directeur du service de développement économique, mesdames Mélanie Thibault, directrice générale adjointe, Nathalie Grimard, directrice du service de la gestion du territoire, ainsi que le greffier M^e David Legrand, agissant aux présentes à titre de secrétaire d'assemblée. Madame Tania Szymanski assiste à une partie de la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Première période de questions du public
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 23 novembre 2022
4. Actualités du CLD
5. Rapport du comité régional du pacte Brome-Missisquoi du 14 décembre 2022
 - 5.1. Présentation des recommandations des comités locaux
 - 5.2. Analyse et recommandation des demandes au comité régional
6. Identification de la municipalité fiduciaire pour le montant résiduel du projet de parc industriel régional du pôle de Bedford aux fins de la mise en œuvre des projets en lien avec le plan de revitalisation et loisirs actifs
7. Certificats de conformité hors comité
 - 7.1. Certificat de conformité – Règlement 2022-05303 modifiant le règlement de zonage 2008-03303 – Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge
 - 7.2. Certificat de conformité – Règlement 458-60 modifiant le règlement de zonage 458 – Ville de Farnham
 - 7.3. Certificat de conformité – Règlement 458-61 modifiant le règlement de zonage 458 – Ville de Farnham
 - 7.4. Certificat de conformité – Règlement 153-22-22 modifiant le règlement de zonage 153 – Municipalité de Stanbridge Station
8. Confirmation de la participation de la MRC Brome-Missisquoi au partenariat d'acquisition de GéoMont afin d'obtenir les droits d'utilisation de la nouvelle couverture d'orthophotographies 2023
9. Adjudication conditionnelle du contrat suivant l'appel d'offres sur invitation 45-2022 – Travaux de nettoyage et d'entretien du cours d'eau sans désignation, rue Larose, dans la ville de Dunham, le cas échéant
10. Transport collectif et adapté
 - 10.1. Confirmation de la participation financière de la MRC au transport adapté pour l'année 2023

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

- 10.2. Contrats de gré à gré – Transport collectif et adapté de personnes par Taxi
 - 10.2.1 Période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 (Secteur de Farnham)
 - 10.2.2 Période du 1^{er} janvier au 28 février 2023 (Secteur de Cowansville)
- 10.3. Appel d’offres 40-2022 – Service de transport collectif de personnes et de transport adapté de personnes par autobus et minibus – Fin du processus d’appel d’offres et rejet de la soumission
- 10.4. Confirmation de prolongation du contrat 13-2022 avec Ami-bus inc. pour la période optionnelle de trois (3) mois prévue au contrat
- 10.5. Paiement final à Ami-bus inc. pour les services de 2022 en vertu du contrat 13-2022;
- 10.6. Virements budgétaires dans le cadre des services de transport collectif et adapté
- 10.7. Confirmation de l’autorisation de déposer le plan d’intervention provisoire du PIIRL-2 au MTQ
11. Rapport de la séance ordinaire du comité administratif du 7 décembre 2022
 - 11.1. Renouvellement de l’entente avec l’AFM concernant la location de locaux et la fourniture de services par la MRC
 - 11.2. Avis de motion et présentation du projet de *Règlement 01-0123 répartissant les quotes-parts 2023 entre les municipalités*
 - 11.3. Avis de motion et présentation du projet de *Règlement 02-0223 modifiant le Règlement 07-0418 déterminant les modalités de publication des avis publics de la MRC Brome-Missisquoi*
 - 11.4. Conclusion du contrat pour la prise en charge de l’environnement serveur (entretien et sécurité) de la MRC et acquisition de licences logiciels pour l’année 2023 - Autorisation et ratification de la signature de l’entente et de l’offre de services
12. Compte-rendu verbal du comité de sécurité publique du 20 décembre 2022
 - 12.1. Renouvellement de l’entente avec la Sûreté du Québec : Augmentation des effectifs
13. Renouvellement du contrat d’assurance pour la période du 23-02-06 au 24-02-06 avec le Fonds d’assurance des municipalités du Québec (MMQ) et autorisation de paiement
14. Dépôt du rapport annuel sur la gestion contractuelle en application du *Règlement 02-0621 sur la gestion contractuelle de la MRC Brome-Missisquoi*
15. Rappel : Organisation du banquet des maires pour la période des fêtes, le 4 février 2023
16. Séance de photos des maires le 21 février à partir de 18 h (à confirmer)
17. Invitation à la rencontre avec Hydro-Québec jeudi à 9h
18. Calendrier des réunions des comités de la MRC pour les mois de décembre 2022 et de janvier 2023
19. Correspondances
 - 19.1. UPAC : Offre de service pour des séances de sensibilisation au phénomène de la corruption
 - 19.2. Réponse du ministère des Transports et de la Mobilité durable concernant l’embranchement ferroviaire St-Guillaume (Farnham – Saint-Hyacinthe)
 - 19.3. Appui à la MRC d’Antoine-Labelle et à la MRC du Granit – Demande d’aide financière pour le soutien pour mise à jour et soutien en matière de cybersécurité pour les organismes municipaux
20. Questions diverses
21. Deuxième période de questions du public
22. Levée de la séance

508-1222

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE DUBOIS
APPUYÉ PAR GILLES RIOUX
ET RÉSOLU :**

D’adopter l’ordre du jour tel que présenté en laissant le sujet « Questions diverses » ouvert.

ADOPTÉ

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question n’est adressée par le public.

509-1222

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2022

**IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE JANECEK
APPUYÉ PAR LUCIE DAGENAI
ET RÉSOLU :**

D’adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 23 novembre 2022 tel que rédigé.

ADOPTÉ

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

ACTUALITÉS DU CLD

Monsieur Beauchamp présente un bilan sommaire de l'année 2022 concernant les enjeux et les réalisations dans les secteurs industriel, bioalimentaire et touristique dans Brome-Missisquoi.

RAPPORT DU COMITÉ RÉGIONAL DU PACTE BROME-MISSISQUOI DU 14 DÉCEMBRE 2022

Madame Szymanski présente le rapport du comité régional du Pacte Brome-Missisquoi, lequel s'est tenu le 14 décembre 2022.

510-1222

PRÉSENTATION DES RECOMMANDATIONS DES COMITÉS LOCAUX

**IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID
ET RÉSOLU :**

D'autoriser les montants suivants pour les projets locaux :

PÔLE DE BEDFORD - MONTANT DISPONIBLE : 61 397 \$			
Projet	Promoteur	Montant demandé	Montant autorisé
Sky is the limit	La fédération québécoise des associations foyers-écoles pour Butler home & school association	8 320 \$	8 320 \$
S'afficher et se retrouver	Le comité de développement Stanbridgeois	2 600 \$	2 600 \$
Festifolies 2023	Festifolies en Armandie	19 000 \$	17 419 \$
La rivière aux Brochets, au cœur de l'histoire de Missisquoi	Société d'histoire de Missisquoi (Musée Missisquoi)	3 500 \$	3 500 \$
Ajout d'un abri et matériel sportif	Camp Doby	3 000 \$	3 000 \$
La fête du Livre de Saint-Armand	Municipalité de Saint-Armand	5 780 \$	5 780 \$
Évènements & Activités éducatives d'astronomie	Canton de Bedford	1 715 \$	1 715 \$
Obtenir les services d'un coordonnateur	Regroupement des gens d'affaires de Bedford et région inc.	6 500 \$	6 500 \$
Jardin communautaire et collectif	Regroupement des Organismes Communautaires des Rivières (R.O.C.)	3 000 \$	3 000 \$
Bonifier le centre communautaire de Saint-Armand	Municipalité de Saint-Armand	5 068 \$	5 068 \$
Un endroit où il fait bon se rencontrer	Comité des Loisirs de Notre-Dame	4 495 \$	4 495 \$

PÔLE DE BROMONT - MONTANT DISPONIBLE : 32 413 \$			
Projet	Promoteur	Montant demandé	Montant autorisé
Programme papillon	Ville de Bromont	20 000 \$	20 000 \$
Jardins communautaires	Municipalité de Brigham	17 500 \$	10 000 \$
Amélioration de la halte cycliste	Centre national de cyclisme de Bromont	15 000 \$	2 413 \$

PÔLE DE COWANSVILLE - MONTANT DISPONIBLE : 52 386 \$			
Projet	Promoteur	Montant demandé	Montant autorisé
Festival de création en arts visuels	Centre Adélarde	5 000 \$	5 000 \$
Bibliothèque sensorielle/Espace multisensoriel	La collective par et pour elle inc. (Centre de femmes des Cantons)	5 000 \$	3 900 \$
Le bassin versant du lac Davignon, un trésor à préserver	Comité de sauvegarde du bassin versant du lac Davignon (CSBVLD)	3 000 \$	3 000 \$
Projet éducatif ANCRAGE : École de la Nature et perspective autochtone	École-o-village	6 000 \$	6 000 \$

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

PÔLE DE COWANSVILLE - MONTANT DISPONIBLE : 52 386 \$			
Let there be light	Église Unie Émanuel	2 869 \$	2 869 \$
Aménagement d'un pumphtrack	Ville de Dunham	15 000 \$	12 955 \$**
Cowansville, tout en cirque!	Sur la scène Davignon on stage	4 128,45 \$	4 128 \$
J'entreprends mon été à Cowansville	J'entreprends la relève	7 000 \$	5000 \$
Une histoire qui fait vivre une communauté	Société d'histoire et de patrimoine de Frelighsburg	1 534 \$	1 534 \$
Soif de musique 2023	Expérience Embargo – Soif de musique	8 000 \$	8 000 \$
** Si le projet J'entreprends la relève n'a pas lieu à l'été 2023, la subvention servira pour bonifier le projet de Dunham : Aménagement d'un pumphtrack avec un montant de 2 045 \$			

PÔLE DE FARNHAM - MONTANT DISPONIBLE : 27 311 \$			
Projet	Promoteur	Montant demandé	Montant autorisé
Projet de relocalisation des organismes communautaires de Farnham	Centre d'action bénévole de Farnham inc.	25 000 \$	25 000 \$
Édition Automnale	Expérience Embargo- Soif de musique	5 000 \$	2 311 \$

PÔLE DE LAC-BROME - MONTANT DISPONIBLE : 28 458 \$			
Projet	Promoteur	Montant demandé	Montant autorisé
VLB School and Youth Rowing 2023	Aviron Knowlton inc.	7 649 \$	6 272 \$
The 2023 Knowlton Literary Festival	L'association littéraire de Knowlton	6 000 \$	6 000 \$
Le festival du cinéma de Knowlton 2023	Festival du film de Knowlton	6 000 \$	6 000 \$
Projet signalétique	Théâtre de Lac-Brome	20 900 \$	6 334 \$
British Home Child program	La Société Historique du Comté de Brome (The Brome County Historical Society)	3 852 \$	3 852 \$

PÔLE DE SUTTON - MONTANT DISPONIBLE : 20 535 \$			
Projet	Promoteur	Montant demandé	Montant autorisé
Plancher de scène extérieur	D'Arts et de rêves	5 414 \$	5 414 \$
Festival Violon Traditionnel Sutton 2023	Musique et Traditions Illimitées	4 000 \$	3 000 \$
Achat matériel	Cœur du village, Productions	20 000 \$	5 000 \$
40 ^e anniversaire et planification stratégique	Centre d'action bénévole de Sutton	11 000 \$	3 000 \$ **
Programmation de concerts	La société de concert Vivarte	N/D	2 000 \$
Repairs to the Old School	L'institut des femmes d'Abercorn inc.	5 200 \$	2 121 \$

** Le conseil des maires souhaite que 2 000 \$ de la subvention soit pour la planification stratégique

Les projets suivants ne sont pas recommandés :

Pôle	Projet	Promoteur
Bedford	Œuvre monumentale en saule vivant	L'Oseraie riveraine
Bedford	Parc St-Philippe	La Fabrique Saint-Philippe
Bedford	From weeds to morning glories!	Avante
Bromont	25 ^e édition Bromont en art	Société Bromont en art
Cowansville	Développer le volet diffusion	La Brimbalante
Cowansville	Expansion du service d'accompagnement transport médical	CAB Cowansville
Lac-Brome	Plans - maison des artistes du livre illustré	Fred et Isa
Sutton	Chemin d'accès au chalet d'accueil	Plein Air Sutton
Sutton	Site web	Plein Air Sutton
Sutton	Secrets d'artistes	Arts Sutton

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

Malgré ce qui précède, d'autoriser le montant de 2 869 \$ pour le projet « Let there be light » de l'Église Unie Emmanuel, conditionnellement à la réception d'une preuve que ladite église est un organisme à but non lucratif et/ou un autre organisme admissible.

D'autoriser la signature des protocoles d'ententes avec les promoteurs, par le préfet, monsieur Patrick Melchior et/ou par le directeur général, monsieur Robert Desmarais.

ADOPTÉ

Je, greffier-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

511-1222

ANALYSE ET RECOMMANDATION DES DEMANDES AU COMITÉ RÉGIONAL

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BURCOMBE
APPUYÉ PAR ROBERT BENOÎT
ET RÉSOLU :**

D'autoriser les montants suivants pour les projets régionaux:

PÔLE RÉGIONAL - MONTANT DISPONIBLE : 55 530 \$			
Projet	Promoteur	Montant demandé	Montant autorisé
Bienvenue au monde	Fondation de l'hôpital Brome-Missisquoi-Perkins	10 556,25 \$	9 146 \$
Le Boulevard des arts 2023	Festifolies en Armandie pour Le boulevard des arts	7 000 \$	5 381 \$
Mise en place d'un traiteur social dans Brome-Missisquoi	Racines Pop	10 000 \$	10 000 \$
Déjà jadis - Exposition extérieure dans plusieurs municipalités de la MRC	Centre Adélarde	15 000 \$	15 000 \$
Place aux jeunes	Carrefour Jeunesse Emploi des Cantons-de-l'Est	17 000 \$	16 000 \$

Les projets suivants ne sont pas recommandés :

Projet	Promoteur
Un parc immobilier perpétuellement abordable dans Brome-Missisquoi	Foncier solidaire
Aménagement paysager Maison Gilles-Carle	Regroupement soutien aux aidants de Brome-Missisquoi
Le Cinéma sous les étoiles	Les productions Funambules Médias
Musées en folie	Le RePaire Espace Collectif
Rénovation de la grange et mise en place d'une cuisine de transformation	Les Cocagnes
Le maraîchage nordique	École Massey-Vanier

ADOPTÉ

Je, greffier-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

512-1222

IDENTIFICATION DE LA MUNICIPALITÉ FIDUCIAIRE POUR LE MONTANT RÉSIDUEL DU PROJET DE PARC INDUSTRIEL RÉGIONAL DU PÔLE DE BEDFORD AUX FINS DE LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS EN LIEN AVEC LE PLAN DE REVITALISATION ET LOISIRS ACTIFS

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BURCOMBE
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX
ET RÉSOLU :**

De reporter ce point à une prochaine séance du conseil, le cas échéant.

ADOPTÉ

Procès-verbal de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

CERTIFICATS DE CONFORMITÉ HORS COMITÉ

513-1222

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 2022-05303 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2008-03303 – MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge a transmis à la MRC le 7 décembre le règlement 2022-05303 modifiant le règlement de zonage 2008-03303;

CONSIDÉRANT que le règlement vise à modifier des dispositions relatives aux bâtiments accessoires, aux piscines, aux conteneurs et à l'autorisation de marchés champêtres;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD
APPUYÉ PAR PIERRE JANECEK
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 2022-05303 de la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

D'autoriser le greffier à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

514-1222

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 458-60 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 458 – VILLE DE FARNHAM

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham a transmis à la MRC le 6 décembre le règlement 458-60 modifiant le règlement de zonage 458;

CONSIDÉRANT que le règlement vise à modifier les usages autorisés dans la zone CM-009;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR GREG VAUGHAN
APPUYÉ PAR LUCIE DAGENAI
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 458-60 de la Ville de Farnham **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

D'autoriser le greffier à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

515-1222

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 458-61 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 458 – VILLE DE FARNHAM

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham a transmis à la MRC le 6 décembre le règlement 458-61 modifiant le règlement de zonage 458;

CONSIDÉRANT que le règlement vise à modifier les usages autorisés dans la zone I3-003;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BURCOMBE
APPUYÉ PAR DANIEL TÉTREAU
ET RÉSOLU:**

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

De déclarer le règlement 458-61 de la Ville de Farnham **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

D'autoriser le greffier à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

516-1222

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 153-22-22 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 153 – MUNICIPALITÉ DE STANBRIDGE STATION

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Stanbridge Station a transmis à la MRC le 9 décembre le règlement 153-22-22 modifiant le règlement de zonage 153;

CONSIDÉRANT que le règlement vise à ajouter des usages dans la zone C-5;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE DUBOIS
APPUYÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 153-22-22 de la Municipalité de Stanbridge Station **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

D'autoriser le greffier à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

517-1222

CONFIRMATION DE LA PARTICIPATION DE LA MRC BROME-MISSISQUOI AU PARTENARIAT D'ACQUISITION AFIN D'OBTENIR LES DROITS D'UTILISATION DE LA NOUVELLE COUVERTURE D'ORTHOPHOTOGRAPHIES 2023 AVEC GÉOMONT

CONSIDÉRANT que les activités géomatiques de la MRC Brome-Missisquoi nécessitent l'utilisation d'orthophotographies récentes;

CONSIDÉRANT que GéoMont propose la gestion d'un partenariat d'acquisition, pour le printemps 2023 autour d'un projet d'acquisition et production d'orthophotographies aériennes couleur (RVB) et de photographies infrarouges (IRC) à une résolution de 20 cm couvrant le territoire complet de la région de l'Estrie, sous réserve de la participation de l'ensemble des partenaires;

CONSIDÉRANT que le ministère des Ressources naturelles et de la Forêt (MRNF) s'engage à être partenaire à hauteur de 25 % du montant du projet total, sous réserve de la participation de l'ensemble des autres partenaires;

CONSIDÉRANT que la contribution financière maximale demandée à la MRC Brome-Missisquoi au partenariat d'acquisition est estimée à 29 200 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT que les sommes ont été prévues dans le budget 2023 pour couvrir les frais de cette acquisition;

CONSIDÉRANT que, pour mettre en place ce projet et garantir les coûts, GéoMont et le MRNF ont besoin d'une confirmation de l'engagement de chacun des partenaires intéressés au projet;

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE DIONNE-RAYMOND
ET APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID
ET RÉSOLU :**

De confirmer la participation de la MRC Brome-Missisquoi au partenariat d'acquisition décrit ci-dessus afin d'obtenir les droits d'utilisation de la nouvelle couverture d'orthophotographies 2023, selon les conditions émises par GéoMont et le MRNF et une contribution financière maximale de 29 200 \$, plus les taxes applicables;

D'autoriser GéoMont à représenter le partenariat régional dans le cadre de la mise en œuvre du partenariat d'acquisition ainsi que des démarches administratives afférentes.

Que la procuration ne puisse être interprétée comme créant un quelconque lien de droit entre la MRC et le fournisseur de données de GéoMont, le cas échéant.

ADOPTÉ

Je, greffier-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

518-1222

ADJUDICATION CONDITIONNELLE DU CONTRAT SUIVANT L'APPEL D'OFFRES SUR INVITATION 45-2022 – TRAVAUX DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN DU COURS D'EAU SANS DÉSIGNATION, RUE LAROSE, DANS LA VILLE DE DUNHAM

CONSIDÉRANT le lancement de l'appel d'offres sur invitation 45-2022 dans le cadre de travaux de nettoyage et d'entretien du cours d'eau sans désignation, rue Larose, dans la ville de Dunham;

CONSIDÉRANT la réception de trois soumissions, dont une de l'entreprise Huard Excavation inc. au montant de 20 318,50 \$ plus les taxes applicables, plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT notamment qu'en vertu des documents constituant l'appel d'offres, la MRC peut passer outre à tout vice de forme ou défaut mineur que peut contenir la soumission;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BURCOMBE
APPUYÉ PAR WILLIAM MILLER
ET RÉSOLU :**

De procéder à l'adjudication conditionnelle du contrat 45-2022 – Travaux de nettoyage et d'entretien du cours d'eau sans désignation, rue Larose, dans la ville de Dunham à l'entreprise Huard Excavation inc., le tout, conditionnellement à la délivrance de l'autorisation ministérielle du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, au montant estimatif de 20 318,50 \$ plus les taxes applicables.

D'autoriser le greffier de la MRC, M^e David Legrand, à transmettre un avis d'adjudication conditionnelle à l'entreprise Huard Excavation inc.

ADOPTÉ

Je, greffier-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

TRANSPORT COLLECTIF ET ADAPTÉ

519-1222

CONFIRMATION DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA MRC AU TRANSPORT ADAPTÉ POUR L'ANNÉE 2023

CONSIDÉRANT la prise de compétence de la MRC en matière de transport adapté et collectif;

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

CONSIDÉRANT le Programme d'aide gouvernementale au transport adapté aux personnes handicapées du ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires 2023 adoptées lors de la séance du 23 novembre 2022;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-YVES BOULIANNE
APPUYÉ PAR CLAUDE DUBOIS
ET RÉSOLU :**

De confirmer au ministère des Transports du Québec le montant de la participation financière de la MRC Brome-Missisquoi qui s'élève à 199 319 \$ pour l'année 2023 en matière de transport adapté, qui inclut la participation d'Ange-Gardien et de Sainte-Brigide-d'Iberville sur un budget de 805 023 \$.

ADOPTÉ

520-1222

CONCLUSION D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ – TRANSPORT COLLECTIF ET ADAPTÉ DE PERSONNES PAR TAXI – PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2023 (SECTEUR DE FARNHAM)

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur de la *Loi concernant le transport rémunéré de personnes par automobile*, RLRQ, c. T -11,2 et les nombreux changements à venir dans le secteur du transport adapté et collectif;

CONSIDÉRANT la saine administration;

CONSIDÉRANT les exigences de la *Loi sur les transports*, RLRQ, c. T -12, notamment en lien avec le transport adapté;

CONSIDÉRANT que le *Règlement 02-0621 sur la gestion contractuelle de la MRC Brome-Missisquoi* permet d'octroyer des contrats de gré à gré comportant une dépense sous le seuil d'appel d'offres public fixé par règlement ministériel conformément aux articles 935 et suivants du *Code municipal*;

CONSIDÉRANT la nouvelle législation applicable en matière d'adjudication des contrats municipaux, notamment le seuil décrété par le ministre concernant l'obligation de procéder par appel d'offres public (121 200 \$);

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID
APPUYÉ PAR DANIEL TÉTREAUULT
ET RÉSOLU :**

De conclure un contrat de gré à gré avec Taxi Farnham visant la fourniture de services de transport adapté et collectif par automobile qualifiée (taxi) pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, le tout, pour le secteur de Farnham et des municipalités environnantes. Aucun renouvellement n'est prévu à ce contrat.

D'autoriser la signature de ce contrat par le directeur général, monsieur Robert Desmarais ou par la directrice générale adjointe, madame Mélanie Thibault.

Le montant estimatif global de ce mandat est de 56 000 \$ taxes incluses (taxes nettes).

ADOPTÉ

Je, greffier-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

521-1222

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

CONCLUSION D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ – TRANSPORT COLLECTIF ET ADAPTÉ DE PERSONNES PAR TAXI – PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 28 FÉVRIER 2023 (SECTEUR DE COWANSVILLE)

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur de la *Loi concernant le transport rémunéré de personnes par automobile*, RLRQ, c. T -11,2 et les nombreux changements à venir dans le secteur du transport adapté et collectif;

CONSIDÉRANT la saine administration;

CONSIDÉRANT les exigences de la *Loi sur les transports*, RLRQ, c. T -12, notamment en lien avec le transport adapté;

CONSIDÉRANT que le *Règlement 02-0621 sur la gestion contractuelle de la MRC Brome-Missisquoi* permet d'octroyer des contrats de gré à gré comportant une dépense sous le seuil d'appel d'offres public fixé par règlement ministériel conformément aux articles 935 et suivants du *Code municipal*;

CONSIDÉRANT la nouvelle législation applicable en matière d'adjudication des contrats municipaux, notamment le seuil décrété par le ministre concernant l'obligation de procéder par appel d'offres public (121 200 \$);

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX
APPUYÉ PAR LUCIE DAGENAI
ET RÉSOLU :**

De conclure un contrat de gré à gré avec Transport Dale McGill visant la fourniture de services de transport adapté et collectif par Taxi pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 28 février 2023, le tout, pour le secteur de Cowansville et des municipalités environnantes. Aucun renouvellement n'est prévu à ce contrat.

D'autoriser la signature de ce contrat par le directeur général, monsieur Robert Desmarais ou par la directrice générale adjointe, madame Mélanie Thibault.

Le montant estimatif global de ce mandat est de 24 000 \$ taxes incluses (taxes nettes).

ADOPTÉ

Je, greffier-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

522-1222

APPEL D'OFFRES 40-2022 – SERVICE DE TRANSPORT COLLECTIF DE PERSONNES ET DE TRANSPORT ADAPTÉ DE PERSONNES PAR AUTOBUS ET MINIBUS – FIN DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET REJET DE LA SOUMISSION

CONSIDÉRANT qu'une seule soumission a été déposée dans le cadre de l'appel d'offres 40-2022;

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires pour l'année 2023;

CONSIDÉRANT l'impact de l'augmentation des taux horaires pour les services de transport de personnes par autobus et minibus;

CONSIDÉRANT que malgré la tenue d'un processus de négociation sur le prix, comme prévu par la Loi, l'offre proposée par le soumissionnaire dépasse encore de façon importante les estimations prévues dans le cadre de l'appel d'offres;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LUCIE DAGENAI
APPUYÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD
ET RÉSOLU :**

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

De mettre fin au processus d'appel d'offres 40-2022 – Service de transport collectif de personnes et de transport adapté et collectif de personnes par autobus et minibus et de rejeter la soumission de l'entreprise Les Promenades de l'Estrie.

ADOPTÉ

523-1222

CONFIRMATION DE PROLONGATION DU CONTRAT 13-2022 AVEC AMI-BUS INC. POUR LA PÉRIODE OPTIONNELLE DE TROIS (3) MOIS PRÉVUE AU CONTRAT

CONSIDÉRANT que le contrat 13-2022 prévoyait la possibilité pour les parties de prolonger le contrat pour une période de trois (3) mois ;

CONSIDÉRANT que les deux parties se sont entendues sur la possibilité d'exercer l'option de prolongation ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE DUBOIS
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID
ET RÉSOLU :**

D'autoriser la prolongation du contrat 13-2022 pour une période de trois (3) mois pour les services de transport de personnes par autobus et minibus.

ADOPTÉ

Je, greffier-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

524-1222

PAIEMENT FINAL À AMI-BUS INC. POUR LES SERVICES DE 2022 EN VERTU DU CONTRAT 13-2022

CONSIDÉRANT que le contrat 13-2022 prévoyait une facturation mensuelle établie sur la base des heures de services et en fonction des taux horaires établis pour les différents types de véhicules ;

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une restructuration interne de la part du prestataire de service, ce dernier n'était pas en mesure de fournir une facturation détaillée mensuelle pour les mois de mai à décembre 2022 ;

CONSIDÉRANT que la MRC doit négocier de bonne foi tel que prévu au contrat 13-2022, lorsqu'un différend en lien avec l'exécution du contrat est rapporté;

CONSIDÉRANT que dans l'optique de faciliter le traitement et le paiement final, il a été convenu d'un commun accord d'établir un montant final forfaitaire pour les services rendus par le prestataire de service en 2022;

CONSIDÉRANT qu'Amibus a confirmé par lettre à la MRC que les factures émises en date du 14 décembre 2022 pour les mois de novembre et décembre 2022 sont considérées comme les factures finales pour l'ensemble des services effectués entre les mois de mai et décembre 2022 ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL TÉTREAU
APPUYÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD
ET RÉSOLU :**

D'autoriser le paiement final à Amibus pour les services de transport de personnes par autobus et minibus pour la période de mai à décembre 2022 pour un montant total forfaitaire de 100 000 \$ plus taxes applicables.

ADOPTÉ

Je, greffier-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

**Procès-verbal de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

525-1222

VIREMENTS BUDGÉTAIRES DANS LE CADRE DES SERVICES DE TRANSPORT COLLECTIF ET ADAPTÉ

CONSIDÉRANT la demande de virements budgétaires pour les services de transport adapté et collectif ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR DENIS VAILLANCOURT
APPUYÉ PAR CLAUDE DUBOIS
ET RÉSOLU :**

D'effectuer les virements budgétaires suivants :

Code budgétaire	Description	Débit	Crédit
03-400-37-071	SURPLUS AFFECTÉ-TRANSPORT COLLECTIF	10 469 \$	
03-400-37-072	SURPLUS AFFECTÉ-T.C. - LI-MIT	40 000 \$	
59-110-17-000	SURPLUS ACCUMULÉ-TRANSPORT COLLECTIF		50 469 \$
03-400-39-071	SURPLUS AFFECTÉ - TRANSPORT ADAPTÉ	125 968 \$	
59-110-16-000	SURPLUS ACCUMULÉ-TRANSPORT ADAPTÉ		125 968 \$

ADOPTÉ

526-1222

CONFIRMATION DE L'AUTORISATION DE DÉPOSER LE PLAN D'INTERVENTION PROVISOIRE DU PIIRL-2 AU MTQ

CONSIDÉRANT la résolution 485-1122 adoptée lors de la séance du 23 novembre 2022, laquelle autorisait la directrice générale adjointe, madame Mélanie Thibault, à déposer le plan d'intervention provisoire au ministère des Transports du Québec, une fois qu'elle l'obtiendrait;

CONSIDÉRANT que la MRC a obtenu du MTQ en date du 25 novembre 2022 l'autorisation de report de la date pour le dépôt du plan d'intervention provisoire au 21 décembre 2022 ;

CONSIDÉRANT la nécessité de déposer un plan d'intervention provisoire au ministère des Transports du Québec dans le cadre du *Plan d'intervention en infrastructures routières locales* (PIIRL) ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE JANECEK
APPUYÉ PAR SYLVIE DIONNE-RAYMOND
ET RÉSOLU :**

De réitérer l'autorisation pour la directrice générale adjointe, madame Mélanie Thibault, de déposer le plan d'intervention provisoire au ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉ

RAPPORT DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 7 DÉCEMBRE 2022

Monsieur Desmarais présente le rapport de la séance ordinaire du comité administratif, laquelle s'est tenue le 7 décembre 2022.

527-1222

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE AVEC L'AFM CONCERNANT LA LOCATION DE LOCAUX ET LA FOURNITURE DE SERVICES PAR LA MRC

CONSIDÉRANT que l'entente actuelle avec l'AFM concernant la location de locaux et la fourniture des services par la MRC vient à échéance le 31 décembre 2022;

CONSIDÉRANT que l'AFM a besoin de moins d'espace de bureau;

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LUCIE DAGENAI
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID
ET RÉSOLU :**

De conclure une nouvelle entente avec l'AFM concernant la location de locaux et la fourniture de services par la MRC pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 mars 2026, en tenant compte de moins d'espace de bureau à compter du 1^{er} mars 2023.

D'autoriser la signature de ladite entente par le préfet, monsieur Patrick Melchior et par le directeur général, monsieur Robert Desmarais.

ADOPTÉ

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 01-0123 RÉPARTISSANT LES QUOTES-PARTS 2023 ENTRE LES MUNICIPALITÉS

Avis de motion est, par la présente, donné par Laurent Phoenix, qu'à une prochaine séance de ce conseil, ordinaire ou extraordinaire, lui ou un(e) autre à sa place proposera l'adoption du *Règlement 01-0123 répartissant les quotes-parts 2023 entre les municipalités*. Un projet de règlement est également présenté aux membres du conseil. Des copies dudit projet de règlement sont mises à la disposition du public.

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 02-0223 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 07-0418 DÉTERMINANT LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS DE LA MRC BROME-MISSISQUOI

Avis de motion est, par la présente, donné par Jean-Yves Boulianne, qu'à une prochaine séance de ce conseil, ordinaire ou extraordinaire, lui ou un(e) autre à sa place proposera l'adoption du *Règlement 02-0223 modifiant le Règlement 07-0418 déterminant les modalités de publication des avis publics de la MRC Brome-Missisquoi*. Un projet de règlement est également présenté aux membres du conseil. Des copies dudit projet de règlement sont mises à la disposition du public.

528-1222

CONCLUSION DU CONTRAT POUR LA PRISE EN CHARGE DE L'ENVIRONNEMENT SERVEUR (ENTRETIEN ET SÉCURITÉ) DE LA MRC ET ACQUISITION DE LICENCES LOGICIELS POUR L'ANNÉE 2023 - AUTORISATION ET RATIFICATION DE LA SIGNATURE DE L'ENTENTE ET DE L'OFFRE DE SERVICES

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer la prise en charge de l'environnement serveur (entretien et sécurité) de la MRC pour l'année 2023;

CONSIDÉRANT la nécessité d'acquérir certaines licences logicielles pour l'année 2023;

CONSIDÉRANT la nécessité de prévoir un soutien externe en matière informatique;

CONSIDÉRANT l'offre de services reçue, ainsi que le projet de contrat proposé;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR DOMINIQUE MARTEL
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID
ET RÉSOLU :**

De conclure un contrat de gré à gré avec l'entreprise Girafe conseils inc. pour assurer la prise en charge de l'environnement serveur (entretien et sécurité) de la MRC et l'acquisition de licences logicielles pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

D'autoriser et de ratifier la signature du contrat et de l'offre de services par le directeur général, monsieur Robert Desmarais.

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

Le montant estimatif global de ce contrat est de 4 635,50 \$ plus les taxes applicables par mois, soit 56 346 \$ plus les taxes applicables pour toute la durée du contrat.

ADOPTÉ

Je, greffier-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

COMPTE-RENDU VERBAL DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE DU 20 DÉCEMBRE 2022

Monsieur Desmarais fait le compte-rendu verbal du comité de sécurité publique, lequel s'est tenu le 20 décembre 2022.

529-1222

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE AVEC LA SÛRETÉ DU QUÉBEC : DEMANDE D'AUGMENTATION DES EFFECTIFS

CONSIDÉRANT que le ministère de la Sécurité publique souhaite conclure avec la MRC une nouvelle entente pour les services policiers de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT les priorités identifiées par le CSP dont, notamment :

- Permettre à la population de rencontrer des agents hors de leurs véhicules pour encourager la discussion et les échanges, pour lutter contre la petite criminalité dans les centres-villes et permettre des interventions dans les parcs et zones touristiques de la MRC;
- Assurer l'intégration des policiers dans les communautés desservies;

CONSIDÉRANT que la Sûreté du poste de Brome-Missisquoi et le CSP sont à déployer une méthode plus efficace pour améliorer les relations avec les communautés, soit « l'approche relais »;

CONSIDÉRANT que la population permanente de la MRC a augmenté de 13 % depuis cinq ans pour s'établir à 65 866 en 2022, que la population de villégiature s'établit à 15 000 environ et la création de nouvelles rues;

CONSIDÉRANT que la population permanente de la MRC atteindra 76 864 dans dix ans selon les projections de l'Institut de la statistique du Québec;

CONSIDÉRANT que les interventions policières concernant des problèmes liés à la santé mentale ont augmenté considérablement ces dernières années et qu'il y a maintenant de l'itinérance dans les municipalités de Cowansville, Farnham, Bedford, Frelighsburg et St-Armand;

CONSIDÉRANT que les cartes d'appel sont en augmentation et que les crimes contre la propriété et contre la personne sont en forte augmentation en 2022;

CONSIDÉRANT l'augmentation importante du nombre de visiteurs et de touristes (plus de 3 millions par année) et les besoins supplémentaires de patrouilles pour le nautisme, les sentiers, le vélo, etc.;

CONSIDÉRANT que le territoire de Brome-Missisquoi avec ses 1 537 km.², ses cinq pôles urbains (Cowansville, Farnham, Lac-Brome, Bedford et Sutton) et ses 15 municipalités rurales pose des défis particuliers quant à la couverture par les patrouilleurs;

CONSIDÉRANT que l'augmentation des besoins nécessite un volume record de temps supplémentaire de la part des patrouilleurs, ce qui ajoute de plus en plus d'insatisfaction chez les policiers;

CONSIDÉRANT que le conseil demandait le 15 février dernier (résolution 82-0222) une augmentation du nombre de patrouilleurs pour mieux desservir les cinq pôles urbains;

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

CONSIDÉRANT les responsabilités dévolues au comité de sécurité publique (art. 78, Loi sur la police) soit, entre autres :

- participe à l'élaboration du plan d'action semestriel de la Sûreté sur le territoire visé par l'entente, en fonction des priorités qui auront été identifiées et en fait l'évaluation ;
- approuve le plan d'organisation des ressources policières ;

CONSIDÉRANT que le projet de renouvellement de l'entente présenté par la Sûreté du Québec prévoit une diminution de trois patrouilleurs et une augmentation de deux enquêteurs au poste de Brome-Missisquoi;

CONSIDÉRANT que la somme payable par les 20 municipalités de la MRC est de 9 839 377 \$ en hausse de 495 859 \$, en 2023;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD
APPUYÉ PAR DENIS VAILLANCOURT
ET RÉSOLU :**

De dénoncer vigoureusement cette proposition visant à réduire le nombre de patrouilleurs, de refuser de signer l'entente dans sa forme actuelle et de faire valoir plutôt la nécessité d'augmenter le nombre de patrouilleurs compte tenu de l'augmentation des besoins des dernières années et des efforts actuels pour améliorer la police de proximité et les relations avec les communautés, soit :

- de maintenir les 52 patrouilleurs actuels sur la route et d'ajouter deux nouveaux patrouilleurs pour assurer une présence continue dans chacun des cinq pôles urbains;
- de conserver l'ajout des deux nouveaux enquêteurs;
- de faire les représentations nécessaires auprès des autorités.

ADOPTÉ

530-1222

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE POUR LA PÉRIODE DU 23-02-06 AU 24-02-06 AVEC LE FONDS D'ASSURANCE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (MMQ) ET AUTORISATION DE PAIEMENT

CONSIDÉRANT que la MRC doit effectuer le renouvellement annuel de certaines polices d'assurance;

CONSIDÉRANT que le Fonds d'assurance des municipalités du Québec (anciennement *Mutuelle des municipalités du Québec*) est un organisme sans but lucratif et qu'il s'agit ici de conclure un contrat d'assurance;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE JANECEK
APPUYÉ PAR CLAUDE DUBOIS
ET RÉSOLU :**

D'autoriser le renouvellement du contrat d'assurance avec la *Mutuelle des municipalités du Québec* pour la période du 23-02-06 au 24-02-06 (assurance des biens, perte de revenus, responsabilité civile, erreurs et omissions, crime, automobile, bris des machines, responsabilité civile complémentaire, etc.).

D'autoriser le paiement de la facture pour ce renouvellement au montant de 51 876,75 \$ incluant les taxes à FQM assurances inc.

ADOPTÉ

Je, greffier-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION CONTRACTUELLE EN APPLICATION DU RÈGLEMENT 02-0621 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE DE LA MRC BROME-MISSISQUOI

CONSIDÉRANT que la MRC a adopté un nouveau Règlement sur la gestion contractuelle le 15 juin 2021 (Règlement 02-0621), le tout conformément aux articles 445 et 938.1.2 du Code municipal;

CONSIDÉRANT que le Règlement 02-0621 prévoit notamment des règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique en vertu de l'article 935;

CONSIDÉRANT que l'article 41 dudit Règlement 02-0621 prévoit que l'application de ce règlement est sous la responsabilité du directeur général de la MRC, lequel est responsable de produire un rapport devant être déposé annuellement au conseil des maires eu égard à l'application faite par l'organisation du Règlement 02-0621;

CONSIDÉRANT que l'alinéa 7 de l'article 938.1.2 du Code municipal prévoit le dépôt annuel du rapport des contrats passés par l'organisme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle (Règlement 02-0621);

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID
APPUYÉ PAR RICHARD BURCOMBE
ET RÉSOLU :**

D'adopter le rapport ⁽¹⁾ tel que déposé pour l'année 2022 comme suit :

No contrat	Date conclusion/ octroi	Cocontractant	Objet du contrat	Montant de l'octroi	Mode de passation	Fondement du pouvoir de contracter
52-2021	22-01-18	Pépinière North Hill S.E.N.C.	Achat d'arbustes– Morpions b. 46 et 46 A	Montant forfaitaire de 38 201,87 \$, excluant les taxes	Contrat conclu de gré à gré	Voir notamment: Règlement 02-0621
3-2022	22-01-18	La mutuelle des municipalités du Québec	Renouvellement du contrat d'assurance de la MRC pour la période du 22-02-06 au 23-02-06	49 378,57 \$ incluant les taxes (ne tiens pas compte de la taxe nette)	Contrat conclu de gré à gré	Voir notamment: Règlement 02-0621; 938 al. 1 (2.1) C.m. Ce contrat est visé par une exception prévue par la loi. (Contrat visé conclu avec un OBNL)
4-2022 ⁽²⁾	22-01-18	Banque Royale du Canada	Soumissions pour l'émission de billets	Coût réel : 2,53000 %	Contrat conclu suivant un appel d'offres public du ministère des Finances	Voir notamment: 1065-1066 C.m.
6-2022	22-03-15	Rocheleau & Fils	Service de collecte et de transport des conteneurs (matières recyclables et des autres matières) de l'écocentre situé à Bedford pour l'année 2022	Le montant estimatif global de ce contrat est de 26 800 \$ plus les taxes applicables.	Contrat conclu de gré à gré suivant une demande de prix	Voir notamment: Règlement 02-0621
7-2022	22-03-15	Taxi Bedford	Taxi - Secteur de Bedford – (1 ^{er} avril au 30 juin 2022)	Le montant estimatif global de ce mandat est de 25 890 \$ taxes incluses (taxes nettes)	Contrat conclu de gré à gré	Voir notamment: Règlement 02-0621

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

No contrat	Date conclusion/octroi	Cocontractant	Objet du contrat	Montant de l'octroi	Mode de passation	Fondement du pouvoir de contracter
8-2022	22-03-15	Taxi Bedford	Taxi - Secteur de Bromont – (1 ^{er} avril au 30 juin 2022)	Le montant estimatif global de ce mandat est de 24 190 \$ taxes incluses (taxes nettes)	Contrat conclu de gré à gré	Voir notamment: <i>Règlement 02-0621</i>
9-2022	22-03-15	Taxi A-B inc.	Taxi - Secteur de Cowansville – (1 ^{er} avril au 30 juin 2022)	Le montant estimatif global de ce mandat est de 44 450 \$ taxes incluses (taxes nettes)	Contrat conclu de gré à gré	Voir notamment: <i>Règlement 02-0621</i>
11-2022	22-03-15	Taxi Farnham	Taxi - Secteur de Farnham – (1 ^{er} avril au 30 juin 2022)	Le montant estimatif global de ce mandat est de 13 860 \$ taxes incluses (taxes nettes)	Contrat conclu de gré à gré	Voir notamment: <i>Règlement 02-0621</i>
12-2022	22-03-15	Les transports scolaires Viens inc.	Service de transport adapté et collectif par autobus (1 ^{er} avril au 30 juin 2022)	Le montant estimatif global de ce mandat est de 33 150 \$ taxes incluses (taxes nettes)	Contrat conclu de gré à gré	Voir notamment: <i>Règlement 02-0621</i>
13-2022	22-03-15	Ami-Bus inc.	Service de transport adapté et collectif par autobus (1 ^{er} avril au 31 décembre 2022 avec option de prolongation au 31 mars 2023)	Le montant estimatif global incluant les trois (3) mois optionnels est de 648 900 \$ taxes incluses (taxes nettes)	Contrat conclu de gré à gré	Voir notamment: 938 al. 1 (2.1) C.m. Ce contrat est visé par une exception prévue par la loi. <i>(Contrat visé conclu avec un OBNL)</i>
10-2022	22-03-15	3e joueur inc.	Refonte du site internet de la MRC Brome-Missisquoi	Le montant forfaitaire de 84 470 \$ plus les taxes applicables.	Contrat conclu de gré à gré suivant une demande de prix	Voir notamment: <i>Règlement 02-0621</i>
18-2022	22-05-17	Les Entreprises Réal Carreau inc.	Travaux de nettoyage et d'entretien du cours d'eau Elliott dans la municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge	13 547,75 \$ plus les taxes applicables	Contrat conclu suivant un appel d'offres sur invitation	Voir notamment: <i>Règlement 02-0621</i>
19-2022	22-06-23	Université de Montréal	Développement et évaluation d'une intervention de santé publique pour réduire le risque péri-domestique de la maladie de Lyme dans la ville de Bromont	70 000 \$ (une partie de cette somme est redirigée vers l'organisme MITACS aux fins de l'obtention d'une subvention)	Contrat conclu de gré à gré	Voir notamment: 938 al. 1 (2) C.m. Ce contrat est visé par une exception prévue par la loi. <i>(Contrat conclu avec un organisme public)</i>
24-2022	22-04-19	Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.	Audit des états financiers 2022 et 2023	29 250 \$ plus les taxes applicables	Contrat conclu de gré à gré	Voir notamment: <i>Règlement 02-0621</i>
25-2022	22-04-19	Vélo-Québec	Mandat d'élaboration d'un plan directeur vélo pour le territoire de Brome-Missisquoi	21 900\$ plus les taxes applicables	Contrat conclu de gré à gré	Voir notamment: <i>Règlement 02-0621</i>
28-2022	22-06-21	Taxi Farnham	Conclusion d'un contrat de gré à gré – services de transport collectif et adapté par taxi – secteur de Farnham (1 ^{er} juillet 2022 au 31 décembre 2022)	Le montant estimatif global de ce mandat est de 45 500 \$ taxes incluses (taxes nettes)	Contrat conclu de gré à gré	Voir notamment: <i>Règlement 02-0621</i>
29-2022	22-06-21	Transport Dale McGill	Conclusion d'un contrat de gré à gré – services de transport collectif et adapté par taxi – secteur de Cowansville (1 ^{er} juillet 2022 au 31 décembre 2022)	Le montant estimatif global de ce mandat est de 50 000 \$ taxes incluses (taxes nettes)	Contrat conclu de gré à gré	Voir notamment: <i>Règlement 02-0621</i>

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

No contrat	Date conclusion/octroi	Cocontractant	Objet du contrat	Montant de l'octroi	Mode de passation	Fondement du pouvoir de contracter
30-2022	22-06-21	Solidarité ethnique régionale de la Yamaska	Renouvellement de l'entente de services avec SERY 2022-2025	226 918 \$, plus les taxes applicables	Contrat conclu de gré à gré	Voir notamment: 938 al. 1 (2.1) C.m. Ce contrat est visé par une exception prévue par la loi. (Contrat visé conclu avec un OBNL)
32-2022	22-09-12	Dunton Rainville S.E.N.C.R.L.	Mandat de représentation dans le cadre du dossier judiciairisé CMQ-67720-001	N/D	Contrat conclu de gré à gré	Voir notamment: 935 al. 1 (4) b) C.m. Ce contrat est visé par une exception prévue par la loi. (Contrat pour la fourniture de services nécessaires dans le cadre d'un recours devant un tribunal)
43-2022	22-10-18	ALPG consultants inc.	Nomination d'une firme pour la réalisation de services professionnels – C.E. Morpions et sa branche 17, C.E. Fontaine-Rémillard, C.E. Laguë et son embranchement	17 591,18 \$ plus les taxes applicables. La surveillance des travaux sera effectuée au taux horaire en vigueur, avec les frais de déplacement applicables	Contrat conclu de gré à gré	Voir notamment: Règlement 02-0621
46-2022	22-12-20	GéoMont	Acquisition d'orthophotos (2023)	Contribution financière maximale de 29 200 \$, plus les taxes applicables	Contrat conclu de gré à gré	Voir notamment: Règlement 02-0621
45-2022	22-12-20	Huard excavation inc.	Travaux de nettoyage et d'entretien du cours d'eau sans désignation – Rue Larose, dans la ville de Dunham	Montant estimatif de 20 318,50\$ plus les taxes applicables	Contrat conclu suivant un appel d'offres sur invitation	Voir notamment: Règlement 02-0621
47-2022	22-12-20	Taxi Farnham	Transport collectif et adapté de personnes par Taxi (Secteur de Farnham) – Période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2023	Le montant estimatif global de ce mandat est de 56 000 \$ taxes incluses (taxes nettes)	Contrat conclu de gré à gré	Voir notamment: Règlement 02-0621
48-2022	22-12-20	Transport Dale McGill	Transport collectif et adapté de personnes par Taxi (Secteur de Cowansville) – Période du 1 ^{er} janvier au 28 février 2023	Le montant estimatif global de ce mandat est de 24 000 \$ taxes incluses (taxes nettes).	Contrat conclu de gré à gré	Voir notamment: Règlement 02-0621
39-2022	22-12-20	Girafe Conseils inc.	Prise en charge de l'environnement serveur (entretien et sécurité) de la MRC et acquisition de licences logiciels pour l'année 2023	Le montant estimatif global de ce contrat est de 4 635,50 \$ plus les taxes applicables par mois, soit 56 346 \$ plus les taxes applicables pour toute la durée du contrat	Contrat conclu de gré à gré	Voir notamment: Règlement 02-0621

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

No contrat	Date conclusion/octroi	Cocontractant	Objet du contrat	Montant de l'octroi	Mode de passation	Fondement du pouvoir de contracter
49-2022	22-12-20	Fonds d'assurance des municipalités du Québec	Renouvellement d'assurances pour la période du 23-02-06 au 24-02-06	51 876,75 \$ incluant les taxes	Contrat conclu de gré à gré	Voir notamment: <i>Règlement 02-0621</i> 938 al. 1 (2.1) C.m. Ce contrat est visé par une exception prévue par la loi. (Contrat conclu avec un organisme à but non lucratif et qui est un contrat d'assurance)

De modifier la résolution 566-1221 en retirant l'entrée suivante du rapport adopté en 2021 :

Numéro	Date conclusion	Cocontractant	Objet du contrat	Montant de l'octroi	Commentaires
52-2021	2021-11-16	Pépinière North Hill S.E.N.C.	Achat d'arbustes – Morpions b. 46 et 46 A	Montant forfaitaire de 47 908,68 \$ incluant les taxes	Contrat de gré à gré (<i>Règlement 02-0621</i>)

¹ Note : *Sauf exceptions, ce rapport inclut les contrats ayant fait l'objet d'une publication au Système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec (« SEAO ») par la MRC Brome-Missisquoi. Les contrats visés de décembre 2022 seront publiés au SEAO dès que possible.*

² Note : *Ce contrat n'a pas fait l'objet d'une publication au SEAO en raison de sa publication au Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal.*

ADOPTÉ

RAPPEL : ORGANISATION DU BANQUET DES MAIRES POUR LA PÉRIODE DES FÊTES, LE 4 FÉVRIER 2023

Monsieur Desmarais fait un rappel aux membres du conseil concernant l'organisation du banquet des maires pour la période des fêtes, le 4 février 2023, par la municipalité de Frelighsburg.

SÉANCE DE PHOTOS DES MAIRES LE 21 FÉVRIER À PARTIR DE 18 H (À CONFIRMER)

Monsieur Desmarais informe les membres du conseil concernant une prise de photo, le 21 février prochain à partir de 18 h. Les détails restent à confirmer.

INVITATION À LA RENCONTRE AVEC HYDRO-QUÉBEC JEUDI À 9 H

Monsieur Desmarais invite les membres du conseil à une rencontre avec Hydro-Québec, jeudi prochain à 9h.

CALENDRIER DES RÉUNIONS DES COMITÉS DE LA MRC POUR LES MOIS DE DÉCEMBRE 2022 ET DE JANVIER 2023

Monsieur Desmarais présente le calendrier des réunions des comités de la MRC pour les mois de décembre 2022 et de janvier 2023.

CORRESPONDANCES

UPAC : OFFRE DE SERVICE POUR DES SÉANCES DE SENSIBILISATION AU PHÉNOMÈNE DE LA CORRUPTION

M^e Legrand informe les membres du conseil de la réception d'une offre de service de l'UPAC aux municipalités pour des séances de sensibilisation au phénomène de la corruption.

RÉPONSE DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE CONCERNANT L'EMBRANCHEMENT FERROVIAIRE ST-GUILLAUME (FARNHAM – SAINT-HYACINTHE)

M^e Legrand informe les membres du conseil d'une réponse du MTQ en lien avec l'embranchement ferroviaire St-Guillaume (Farnham – Saint-Hyacinthe). Le MTQ propose notamment une rencontre dans les prochaines semaines, afin de préciser les besoins.

532-1222

APPUI À LA MRC D'ANTOINE-LABELLE ET À LA MRC DU GRANIT – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA MISE À JOUR ET LE SOUTIEN EN MATIÈRE DE CYBERSÉCURITÉ POUR LES ORGANISMES MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la MRC d'Antoine-Labelle, par sa résolution numéro MRC-CA-16218-07-22, concernant une demande d'aide financière pour la mise à jour et le soutien en matière de cybersécurité pour les organismes municipaux, qui se lit comme suit :

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle a subi une attaque informatique et que cela a occasionné des coûts importants;

ATTENDU qu'une attaque informatique peut causer plusieurs problématiques dont notamment l'arrêt complet des activités, des perturbations de services, une demande de rançon, l'atteinte à la réputation de l'organisme, des problématiques chez les contribuables, etc.;

ATTENDU que la violation de données est un fléau touchant de plus en plus d'organisations publiques, voire municipales;

ATTENDU que les municipalités et MRC ont, pour la plupart, des besoins importants de mise à jour informatiques afin d'assurer une prévention des infiltrations ou attaques possibles;

ATTENDU que certaines mesures peuvent aider à prévenir et améliorer la sécurité et la protection des données informatiques, mais que ces opérations et acquisitions nécessitent souvent des coûts importants;

ATTENDU qu'afin d'assurer une meilleure cybersécurité, les municipalités et MRC devront revoir les sommes attribuées à ce budget et souvent, de façon importante;

ATTENDU que le gouvernement du Québec a intérêt à soutenir les municipalités et les MRC afin d'assurer une meilleure sécurité des données numériques afin que celles-ci puissent faire de cet enjeu une réelle priorité;

Il est proposé par M. Yves Bélanger, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité de demander au gouvernement provincial de voir à l'élaboration d'un programme d'aide financière permettant aux municipalités et MRC de mettre, entre autres, des outils visant une meilleure sécurité et protection de leurs données informatiques ou d'acquérir de l'équipement ou des logiciels visant également à protéger adéquatement les données en leur possession.

CONSIDÉRANT que le conseil des maires de la MRC Brome-Missisquoi est en accord avec les énoncés de la résolution numéro MRC-CA-16218-07-22 de la Municipalité régionale de comté d'Antoine-Labelle;

**Procès-verbal de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

CONSIDÉRANT la résolution 2022-204 de la MRC du Granit;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE JANECEK
APPUYÉ PAR LUCIE DAGENAI
ET RÉSOLU :**

D'appuyer la MRC d'Antoine-Labelle et la MRC du Granit en demandant au gouvernement provincial de voir à l'élaboration d'un programme d'aide financière permettant aux municipalités et municipalités régionales de comté de mettre en place, entre autres, des outils visant une meilleure sécurité et protection de leurs données informatiques ou d'acquérir de l'équipement ou des logiciels visant également à protéger adéquatement les données en leur possession.

De transmettre une copie de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, à la MRC d'Antoine-Labelle, à la MRC du Granit, ainsi qu'à la ministre et députée de Brome-Missisquoi, madame Isabelle Charest.

ADOPTÉ

QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse n'est adressée au conseil.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question n'est adressée par le public.

533-1222

LEVÉE DE LA SÉANCE

**EST PROPOSÉ PAR SYLVIE DIONNE-RAYMOND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

Que la séance soit levée.

ADOPTÉ

Patrick Melchior, préfet

David Legrand, greffier